

République Islamique de Mauritanie

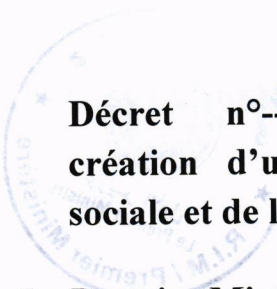
Honneur- Fraternité- Justice

Premier Ministère

Visa : DGLTEJO



الوزارة العامة للحكومة
Ministère Général du Gouvernement
VISÉ
DECLARATION



Décret n° 2020-051 PM/M.F portant
création d'un fonds spécial de solidarité
sociale et de lutte contre le coronavirus



Le Premier Ministre ;

Sur rapport du Ministre des Finances ;

- Vu la loi organique n° 2018-039 du 09 octobre 2018 abrogeant et remplaçant la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978 portant loi organique relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2020-001 du 10 janvier 2020 portant loi des Finances Initiale pour l'année 2020 ;
- Vu le décret n° 157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au conseil des ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n° 334-2019/PR du 03 août 2019, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 337-2019/PR du 08 août 2019, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n° 349-2019/PM du 09 septembre 2019 fixant les attributions du Ministre des Finances et l'organisation de l'administration centrale de son département.

Le Conseil des ministres entendu le 26 mars 2020

Décrète

Article premier : Il est créé un fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus.

Article 2 : Ce fonds reçoit les contributions de l'Etat, des entités publiques et privées, des partenaires internationaux et des particuliers.

Article 3 : Les modalités de fonctionnement de ce fonds seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.

Article 4 : Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait a Nouakchott, le 06 AVR 2020

Ismail Ould Bedde Ould Cheikh Sidiya



Le Ministre des Finances
Mohamed Lemine OULD DHEHBY



Ampliation :

PM	2
MSG/PR	2
MF	2
IGE	2
DGLTEJO	2
CF	2
DGB	2
DGTCP	2
JO	2
Archives	2